

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE LAAS**

Date de convocation : 03/09/2021

SEANCE ORDINAIRE du 08/09/2021

L'an deux mil-vingt-un le 08 Septembre à 19 :00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice LOZE, Maire.

Présents : LOZE Maurice, COQUIL Corinne, BARTHELEMY Corinne, MURAT Amélie, PICARD Franck, PIGEAU Sylvain, Mme CAILLETTE Marie-Claire, Mr BOURGNEUF, Mr BEAUVALLET Yoann

Absents : Mr TRIBOIT Maxime

Absent excusé :

Secrétaire de séance élu : Mme COQUIL Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 Janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance. M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R2333-105 et suivants du Code Général des collectivités territoriales

Il propose au conseil :

-de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1 er janvier 2021.

-de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40.29% applicable à la forme de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Mandatement d'un huissier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Triboit a donné son préavis pour quitter le logement, la date effective était le 15 Avril 2021. Mr TRIBOIT a effectué des travaux qui ne sont toujours pas fini, l'état des lieux n'est toujours pas fait .

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des sommes dues par le locataire au 2 Rue du Bourg : celles de Janvier 2021 à Août 2021 font l'objet d'impayées pour un montant de 4199 .74€ pour les loyers et de 86.60€ pour l'eau.

Maintien ou non des fonctions de Mr TRIBOIT, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 09 Septembre 2021, portant retrait de la délégation,

Conformément à l'article L2122-18 du CGCT, il est précisé que lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Le vote « pour le maintien dans ses fonctions » signifie que Mr TRIBOIT est maintenu adjoint sans délégation. A ce titre elle conserve ses fonctions d'officier d'état civil et de police.

Le vote « contre le maintien dans ses fonctions » signifie que Mr TRIBOIT perd sa qualité d'adjoint et les fonctions d'officier d'état civil et de police afférentes.

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE LAAS**

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité vote contre le maintien dans sa fonction d'adjoint. Il décide de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint au Maire : Mr TRIBOIT.

Un nouveau conseil, va se dérouler dans un mois environ, pour élire un ou une nouvel(le) adjoint, si personne ne souhaite se présenter, le tableau indiquant le nombre des adjoints sera revu.

Questions diverses

Travaux d'élagage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté plusieurs entreprises pour élaguer tous les arbres qui se trouvent sur la commune. Mr BEAUVALLET demande s'il entreprise MIRLOUP a été contacté, Mr LOZE lui répond que non, Mr BEAUVALLET se propose de l'appeler. Mrs BOURGNEUF et GIRARD demandent pourquoi un devis n'est pas demandé à MT Paysage, entreprise se situant sur notre commune. Mme COQUIL répond vu qu'il y a une procédure en cours entre la collectivité et l'entreprise MT Paysage, nous ne pouvons pas travailler avec eux pour éviter un vice de procédure.

Travaux château d'eau

Monsieur le Maire expose les problèmes d'intrusion qui ont eu lieu au château d'eau dans la soirée du lundi 30 Août 2021. Plusieurs jeunes ont fracturé la porte du château d'eau. Par précaution, la cuve du château d'eau a été vidée et toutes les analyses nécessaires ont été faites. Vu les dommages engendrés, des devis ont été demandés pour changer la porte et mettre une alarme au château d'eau (le détails des actions qui seront menés seront étudiés en commission travaux le mercredi 15 septembre 2021 à 19h)

Sécurité

Mr BEAUVALLET demande si un entretien des jeux extérieurs peut être réalisé. Mr LOZE répond qu'il serait plutôt judicieux de les enlever pour plus de sécurité. Les conseillers demandent qu'ils soient enlevés puis remplacés, et que de la communication soit réalisée sur le sujet. L'ensemble du conseil souhaite connaître la possession des terrains communal constructible pour envisager la réalisation d'un terrain de jeux (ce point sera étudié également en commission travaux ainsi que la faisabilité de pose de garde-corps côté abris de bus)

Mr BEAUVALLET demande un point sur les précédentes demandes telles que la pose des panneaux de priorité en droite, et les places de stationnement. Mr Loze informe que « les balises de stationnements » sté ont commandés. Mme coquil informe que le déroulement des travaux suit son cours courant septembre comme il avait été convenu avec la CCDP

Lotissement

Mr BOURGNEUF demande à quel moment la commune va reprendre les compétences de l'entretien du lotissement. Mr LOZE répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Les membres du lotissement informe que la SITOMAP continue à passer dans le lotissement pour ramasser les poubelles alors qu'il avait été décidé de les mettre à l'entrée du lotissement pour éviter que la SITOMAP rippe l'enrobée à l'intérieur du lotissement .

M.Loze s'engage à recommuniquer auprès de la SITOMAP à ce sujet.

Il a été rapporté que le problème des chats est persistant, chats en nombre, et désagrément (miaulement intenses et excréments partout dans le lotissement).

Séance levée à 21h00

Les membres

Le Maire

La secrétaire de séance